

Fiche

Dans un texte, en particulier dans un récit, on est souvent amené à rapporter des paroles d'un ou plusieurs personnages. On a le choix entre le discours direct et le discours indirect.

- Quand on rapporte les paroles comme elles ont été prononcées, en faisant référence à la situation d'énonciation d'origine, on produit du **discours direct**.

Celui-ci se caractérise par une ponctuation particulière : deux-points, guillemets, tirets.

Il advint un jour que le père voulut se rendre à la foire. Il demanda à ses filles ce qu'il devait leur rapporter :

« Mais toi, Cendrillon, que désires-tu ? dit-il.

– Père, le premier rameau qui, sur le chemin du retour, heurtera votre chapeau, cueillez-le moi. »

Dans un récit, on appelle **dialogue** les paroles des personnages rapportées au discours direct. Leur présence rend le récit plus vivant.

- À l'inverse du discours direct, le **discours indirect** est intégré au récit initial.
 - Il ne comporte aucune marque de la situation d'énonciation dans laquelle les paroles rapportées ont été dites.
 - Deux-points, guillemets et tirets disparaissent. Les paroles sont rapportées dans des subordonnées complément d'objet, commandées par des verbes de déclaration ou d'interrogation.

*Le père de Cendrillon demanda à sa fille **ce qu'elle désirait**. La jeune fille répondit **qu'un rameau lui suffirait**.*

Au discours indirect, les paroles ne sont pas toujours rapportées fidèlement ; elles sont souvent résumées par le locuteur.

- Quand les paroles sont à ce point condensées qu'elles ne sont plus traduites que par un mot ou une expression appartenant au vocabulaire de la parole, on a du **discours raconté** (ou discours narrativisé).

*Le père de Cendrillon **interrogea** sa fille sur ses désirs. Elle lui **exprima** ses vœux.*